



N° 21/ABC-AC/C-CAB/SE/DADE/SAC.

COMMUNIQUE DE PRESSE (Radio)

Le Maire de la Commune d'Abomey-Calavi communique :

Par décision du Conseil des Ministres en date du mercredi 16 janvier 2019, le Gouvernement a pris des mesures conservatoires visant le terrain litigieux sis à Womey, revendiqué par l'hoirie Marcos GBETIE. Lesdites mesures ont eu pour effet, le gel des opérations et transactions foncières à l'intérieur du périmètre.

Dans le cadre de la normalisation de la situation foncière du périmètre, les cabinets d'expertise topographique BETAFE-ALLOSSOGBE et d'urbanisme PLANUBA, sont commis pour établir le plan d'occupation du périmètre et de proposer un plan de restructuration. A terme, ces opérations permettront de régler définitivement la situation crisogène qui s'observerait depuis longtemps sur le site et la régularisation, dans les conditions appropriées, des droits fonciers recensés.

A cet effet, les propriétaires et/ou présumés propriétaires de terrains situés dans le périmètre indiqué, sont invités à coopérer avec les équipes de terrain et à apprêter en outre, les pièces ci-après :

- copie des actes présomptifs/de propriété détenus sur le site ;
- copie de la pièce d'identité ;
- levé topographique du terrain occupé ;
- toute autre pièce nécessaire portant sur le terrain concerné.

Les travaux de terrain se dérouleront du **lundi 06 octobre au mercredi 05 novembre 2025**.

Le Maire de la Commune compte sur la coopération sincère et spontanée de tous pour la réussite des opérations.



Abomey-Calavi, le ..03.....10.....2025

Angelo Evariste AHOUANDJINOU